

## Aides financières exceptionnelles

<b>Objectif de l'aide</b>	Apporter un soutien aux personnes confrontées à des difficultés financières passagères
<b>Public</b>	Pour tout habitant de Beaucouzé ayant fait valoir ses droits auprès d'autres organismes
<b>Forme de l'aide</b>	L'aide apportée peut avoir la forme soit d'un don, soit d'un prêt. Cette aide peut concerner la prise en charge d'une facture d'eau, d'électricité, des frais de scolarité, de formation, d'apprentissage de la conduite, un achat exceptionnel (type véhicule, ordinateur...)
<b>Conditions de ressources</b>	Pas de conditions particulières
<b>Procédure de demande</b>	La demande est reçue par un agent du CCAS ou un travailleur social du secteur qui remplit un formulaire de demande spécifique aux aides financières. La demande est ensuite présentée en Conseil d'Administration
<b>Montant</b>	Les montants sont accordés en fonction des demandes et des situations
<b>Mise en œuvre de l'aide</b>	Selon les cas, l'aide peut être versée soit directement au créancier, soit au bénéficiaire